



## Encaissement cheque de reservation

Par **articdu22**, le **09/06/2011** à **22:16**

Bonjour,

j'ai voulu acheter une voiture chez un vendeur professionnel. après avoir essayé la voiture je le contacte par mail pour lui faire part de mon intérêt. il m'envoie la photo d'un bon de commande (avec date de livraison, modèle, prix,...) mais pas à mon nom. il me demande aussi 1 chèque de réserve de 400€ (la voiture est vendue 5000€). pour des raisons professionnelles, je n'ai pas pu prendre la voiture à la date prévue (28/05) sur le bon de commande, j'en informe quelques jours avant le vendeur. on reprend rendez vous 6 jours après la date de livraison prévue (3/06), il m'appelle pour me dire que la voiture n'est pas prête, que je dois venir le lendemain. le lendemain (04/06), même chanson. je lui dis que je ne peux plus me déplacer avant 1 mois, après discussion "houleuse", il me propose de me l'emmener contre remboursement du carburant et du billet de train de retour de son employé. je refuse. je lui informe d'abord par mail ensuite par lettre recommandée avec A.R que je ne veux plus l'acheter, délais de livraison non respectés (et je parle pas de la discussion au téléphone). il encaisse le chèque quelques jours ensuite pour couvrir les frais de remise en état de la voiture. puis je peux espérer récupérer les 400€? si oui par quel moyen?  
merci de votre attention

Par **mimi493**, le **09/06/2011** à **22:29**

Tout chèque remis a vocation à être encaissé immédiatement  
Le défaut de livraison est de votre fait ensuite, pouvez-vous prouver que la voiture n'était pas prête ?

Par **articdu22**, le **09/06/2011** à **22:41**

seulement des contacts téléphoniques et éventuellement la facture des pièces que le vendeur a acheté pour la remettre en état (mais ça, faudrait les lui demander...). il ne les avait pas encore reçues.

1 mail me disant que la voiture "sera" prête le jour du 2<sup>ème</sup> rendez vous, après ma 1<sup>ère</sup> defection et non un mail me disant qu'elle est prête. je sais qu'elle ne l'était pas, c'est pour ça qu'il m'a prevenu le matin de ma venue et le lendemain. il m'a dit qu'elle sera prête seulement le mardi (9 jours après la date de livraison) mais je n'ai pas grand chose pour le prouver à part ma parole contre la sienne. et comment pourrais je prouver qu'elle n'était pas prête? je n'ai rien reçu comme "papier" seulement des échanges téléphoniques.

et je suis tout à fait d'accord que le chèque soit encaisser, c'est bien pour ça que je l'ai fais.

merci pour votre réponse si rapide, c'est très gentil.

cordialement